Publié en ligne le 27/08/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRETES DU MAIRE

INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

D.G.A.
Animations, Culture, Santé, Enfance
Service des Animations et de la Vie Associative

Le Maire de la ville de Wattrelos,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,
Vu le Décret N°2022-185 du 15 février 2022,
Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977, relatifs à la signalisation routière,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion de la ducasse du Sapin Vert.

A R R E T E

Article 1er - Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit du mardi 10 septembre 2024 à 8 heures au mercredi 18 septembre 2024 à 23 heures dans les artères ci-dessous :

- Avenue Vincent Van Gogh (entre la rue de l'Union et la rue Auguste Renoir)
- Rue Léo Lagrange (Esplanade François Mitterrand) sur le parking à côté de la Maison des Services

Article 2 - La circulation des véhicules de toute nature sera interdite du mercredi 11 septembre 2024 à 15 heures au mercredi 18 septembre 2024 à 22 heures avenue Vincent Van Gogh (entre la rue de l'Union et la rue Auguste Renoir (sauf riverains) côté Esplanade François Mitterrand).

Article 3 - Ces dispositions seront rappelées par l'installation de la signalisation appropriée.

Article 4 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur, avec mise en fourrière des véhicules gênants.

Article 5 - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Maire, le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commissaire de Police et le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Fait à Wattrelos, le 16 août 2024

Le Maire
Signé : Dominique BAERT

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire de Wattrelos
Votre courrier a été enregistré de manière informatique. Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant sur demande auprès du service ayant suivi votre courrier ou auprès de la Direction générale des Services.